

SYNDICAT DU PERSONNEL ENSEIGNANT DU COLLÈGE AHUNTSIC (FNEEQ-CSN)
9155, rue St-Hubert, Local G-1140 - Montréal H2M 1Y8 - 388-8696

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
PROCÈS-VERBAL

Réunion du16 mars 2017
Heure..... 14 h 15
Lieu CAFÉTÉRIA DU BLOC G

PRÉSENCES – 115 personnes ont signé la feuille des présences.

OUVERTURE – L'assemblée est ouverte à 14 h 37.

1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE

Mohand Atroun propose *Stéphane Gill*. Il accepte et est élu président d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Recommandation 23

Que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 février 2017
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences (PIRAC)
 - 5.1 Décision à prendre
6. Comité d'action et de concertation en environnement (CACE)
 - 6.1 Déclaration de principes - décision à prendre
7. Ententes locales
 - 7.1 Soutien à la réussite et suivi des programmes
 - 7.2 Règles de répartition des ressources enseignantes
 - 7.3 Autonomie et responsabilités professionnelles des enseignants
 - 7.4 Décision à prendre
8. Informations
 - 8.1 Formation sur la tâche et accueil des nouveaux enseignants : 30 mars
 - 8.2 États généraux de l'enseignement supérieur : 18 au 20 mai à Québec
 - 8.3 Partys
 - 8.3.1 Intersyndical : 13 avril
 - 8.3.2 Fin d'année : 26 mai
9. Questions diverses

Proposée par Lise Bergevin
Appuyée par Sylvain Beausoleil
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 FÉVRIER 2017

Recommandation 24

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 9 février 2017 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Julie Cloutier
Appuyée par Mohand Atroun
Adoptée à l'unanimité

4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES

Recommandation 25

Que l'assemblée générale du SPECA accepte l'enseignante ayant adhéré au SPECA depuis le 9 février 2017 et dont le nom suit : *Fatma-Zohra Bioud* (Physique).

Proposée par David Schwinghamer

Appuyée par Gaston Sauvé

Adoptée à l'unanimité

5. POLITIQUE INSTITUTIONNELLE DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (PIRAC)

Les enseignants de la Commission des études faisant partie du comité de la reconnaissance des acquis et des compétences, composé de Jean-François Millette, Lise Bergevin et Stéphane Gill, présentent le projet de politique via son porte-parole Jean-François Millette, qui explique d'entrée de jeu que la réalité de la reconnaissance des acquis et des compétences s'est imposée dans le réseau dans quelques programmes. Le projet de politique, qui a fait l'objet d'une consultation des départements, en encadre les objets pédagogiques et deux orientations ont guidé le travail du comité : le respect du partage des compétences entre les disciplines ainsi que l'expertise disciplinaire des départements. Il précise que cette politique ne concerne que les programmes qui seront entièrement adaptés à ce processus (à ne pas confondre avec la reconnaissance des acquis au sens de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages) et que le volet des conditions de travail est déjà balisé par une lettre d'entente. Un guide d'application sera conçu, à propos duquel il y aura une validation en CÉ.

5.1 Décision à prendre

Recommandation 26

Que l'assemblée générale du SPECA donne mandat à ses représentants à la Commission des études d'adopter le projet de *Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis et des compétences* (PIRAC), étant entendu que des ajustements mineurs pourraient y être apportés.

Proposée par Pierre Bayard

Appuyée par Alain Forget

Adoptée à l'unanimité

6. COMITÉ D'ACTION ET DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT (CACE)

Mathieu Brière-Provencher et Douce Michaud introduisent ce sujet en expliquant que le CACE applique la politique environnementale du Collège et a développé des mesures concrètes en matière d'environnement.

Mathieu Brière-Provencher explique que le SPECA peut avoir une influence importante sur les choix de gestion et donne en exemple les espaces de stationnement et aménagements possibles qui tiendraient davantage compte des enjeux environnementaux. Le CACE souhaite obtenir des mandats de la part du SPECA, pouvoir faire des consultations via les délégués et mettre sur pied des sous-comités. Il évoque la possibilité que des lignes directrices soient élaborées en matière de transport et concernant les gobelets de carton, les ruches et l'agriculture urbaine.

Douce Michaud fait état de gains récents au CACE.

6.1 Décision à prendre

Recommandation 27

Considérant l'importance des enjeux environnementaux pour le SPECA et sa volonté de s'impliquer davantage dans ces questions;

Considérant la présentation de la *Déclaration de principes pour la défense de l'environnement* qui a été faite en assemblée générale le 15 septembre 2016;

Il est proposé :

Que la *Déclaration de principes pour la défense de l'environnement* soit adoptée.

Proposée par Éric Athlan
Appuyée par Jean Trudelle
Adoptée à l'unanimité

7. ENTENTES LOCALES

Alain Long explique que la présentation des principaux enjeux a été faite lors de l'assemblée générale du 9 février 2017, suite à laquelle les rencontres de négociation avec la Direction se sont poursuivies. Les RCD ainsi que les coordonnateurs de stage ont aussi été rencontrés pour discuter de divers aspects de leurs allocations. Un document synthèse est disponible pour chaque projet de lettre d'entente.

7.1 Soutien à la réussite et suivi des programmes

Alain Long expose que 4,5 ETC ont finalement été consentis pour les centres d'aide à même les budgets de fonctionnement du Collège.

Il présente les faits saillants de l'entente, présente un tableau synthèse qui dresse l'aperçu global des ressources allouées et réfère l'assemblée au projet d'entente disponible en ligne.

7.2 Règles de répartition des ressources enseignantes

Josée Déziel présente les faits saillants de cette lettre d'entente et indique que depuis sa présentation lors de la précédente assemblée générale, trois éléments ont été ficelés et conclus : le poids de la gestion des laboratoires dans l'allocation à la coordination départementale, l'impact du nombre de stagiaires sur l'allocation à la coordination des stages et les charges à la formation continue.

Pour ce qui est des charges à la formation continue, le Collège alloue cinq charges aux fins de la protection de l'emploi des enseignants non permanents et un maximum d'une charge pour le développement de programmes à la formation continue. 0,55 ETC proviennent du financement des CFC et jusqu'à 0,45 ETC proviennent de l'excédent accumulé. Ces charges sont octroyées pour libérer des enseignants afin qu'ils participent à des travaux d'élaboration ou d'actualisation de programmes d'AEC; le Collège procèdera à un appel annuel auprès de l'ensemble des départements et il formulera des recommandations, qui sont transmises à un comité paritaire bipartite qui a pour mandat de recommander au Collège les charges à attribuer aux disciplines.

7.3 Autonomie et responsabilités professionnelles des enseignants

Alain Long explique qu'il en a aussi été question lors de la dernière assemblée générale et que cette entente est fondée sur 4 grands principes : un professionnalisme et une autonomie reconnus, une vie départementale et institutionnelle intégrée qui assure la qualité des programmes d'études, une approche programme centrée sur l'étudiant et la réussite qui est une responsabilité tant individuelle que collective.

Il dresse un portrait des principaux éléments de contenu de cette lettre d'entente.

7.4 Décision à prendre

Recommandation 28

Considérant les recommandations adoptées en assemblée générale le 9 février 2017 à l'égard de trois projets d'ententes locales;

Considérant les projets d'entente;

Il est proposé :

Que l'assemblée générale du SPECA mandate ses représentants pour parapher avec le Collège, étant entendu que des ajustements mineurs pourraient être apportés aux libellés finaux, chacune des trois ententes suivantes :

- Soutien à la réussite et suivi des programmes;

- Règles de répartition des ressources enseignantes;
- Autonomie et responsabilités professionnelles des enseignants;

Proposée par Laurence Daigneault Desrosiers
Appuyée par David Schwinghamer
Adoptée à l'unanimité

8. INFORMATIONS

8.1 Formation sur la tâche et accueil des nouveaux enseignants : 30 mars

Ce point a été fait avant l'ouverture de l'assemblée.

Sophie Crevier présente ces deux événements en exposant les sujets qui y seront abordés et invite les membres à y participer, en écrivant au SPECA.

8.2 États généraux de l'enseignement supérieur : 18 au 20 mai à Québec

Ce point a été fait avant l'ouverture de l'assemblée.

Thomas Dussert présente les objectifs des ÉGES et fait la promotion de la consultation du 13 avril, qui permettra de recueillir l'avis des enseignants à propos des objectifs à prioriser.

Il demande à ceux qui souhaitent participer aux ÉGES du 18 au 20 mai de nous en aviser d'ici le 30 mars afin que l'horaire d'examens puisse en tenir compte.

Il mentionne que le deuxième événement aura lieu le 1^{er} octobre.

Il souligne les cinq thèmes retenus par la FNEEQ, qui sont élaborés dans le document de consultation et il précise qu'une consultation écrite départementale est à venir, qui s'ajoutera à l'après-midi de consultation du 13 avril.

8.3 Partys

Ce point a été fait avant l'ouverture de l'assemblée.

Carly Milorin rappelle que les deux prochaines activités sociales sont :

8.3.1 Intersyndical : 13 avril

Les inscriptions se font auprès du Suzie Tremblay au local du SPECA.

8.3.2 Fin d'année : 26 mai

Les détails suivront, c'est l'année du méchoui.

9. QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

L'assemblée est levée à 15 h 41.

Adopté le : _____

Alain Long, Président

Sophie Crevier, Secrétaire